



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

fibromyalgie

Question écrite n° 113019

Texte de la question

Mme Henriette Martinez attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la situation des patients atteints de fibromyalgie. En effet, cette maladie rare atteignant les neurotransmetteurs associe une intense fatigue chronique à d'importantes douleurs et génère un handicap, parfois très sévère, contraignant même certaines des personnes atteintes à interrompre, pour des périodes plus ou moins prolongées, leur activité professionnelle. Or cette pathologie reste à ce jour mal connue et mal reconnue. Les patients rencontrent des difficultés pour être orientés vers des spécialistes compétents, mais aussi pour faire reconnaître leur situation par les services des caisses primaires d'assurance maladie et des COTOREP. Compte tenu du caractère invalidant de cette maladie, elle lui demande quelles sont les mesures prises pour que la fibromyalgie soit reconnue en tant que telle et qu'un plan de recherche national soit mis en place.

Données clés

Auteur : [Mme Henriette Martinez](#)

Circonscription : Hautes-Alpes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 113019

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 décembre 2006, page 12913